

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BONAVENTURE



Le **lundi 5e** jour de février deux-mille-vingt-quatre, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bonaventure à 20 h, à la salle publique de l'hôtel de ville sont présents :

Messieurs Richard Desbiens, Pierre Gagnon, Gaston Arsenault, David Roy et Jean-Charles Arsenault, conseillers, sous la présidence du maire, Monsieur Roch Audet.

À moins d'une mention spécifique, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur les propositions soumises au conseil municipal.

1. Adoption de l'ordre jour :

1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2024.

2. Approbation des procès-verbaux :

2.1. Séance ordinaire du 15 janvier 2024.

2.2. Séance extraordinaire du 18 janvier 2024.

2.3. Séance extraordinaire du 22 janvier 2024.

2.4. Séance extraordinaire du 29 janvier 2024 – Budget 2024.

2.5. Séance extraordinaire du 29 janvier 2024 – Règlement R2024-782.

2.6. Séance extraordinaire du 29 janvier 2024 – Plan triennal d'immobilisation.

3. Présentation des comptes :

3.1. Approbation des comptes au 31 janvier 2024.

3.2. Dépôt des états financiers de décembre 2023.

3.3. Période de questions.

4. Administration générale :

- 4.1. Remboursement du fonds de roulement 2024 – Autorisation.
- 4.2. Entente de Services aux Personnes sinistrées avec la Croix Rouge – Autorisation de signature.
- 4.3. Appel d’offres pour le développement de la rue des Peter – Autorisation.
- 4.4. Raymond Chabot Grant Thornton – Mandat pour les prévisions du service de la dette.
- 4.5. Poste de direction générale et trésorier – Mandat pour le processus de dotation.
- 4.6. Poste de direction des loisirs, culture, tourisme et vie communautaire - Mandat pour le processus de dotation.
- 4.7. Arbre centenaire – Autoriser le directeur général à demander l’autorisation de La Fabrique pour abattre l’arbre centenaire.

5. Travaux publics :

- 5.1 Rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable– Dépôt.
- 5.2 Réparation des équipements de déneigement – Autorisation d’effectuer les réparations.

6. Loisirs, culture, tourisme et vie communautaire:

- 6.1. Salon du livre de Bonaventure – Autorisation de signer une entente annuelle de partenariat.
- 6.2. Théâtre de la Petite Marée – Autorisation de signer une entente annuelle de partenariat.
- 6.3. Gala 2024 de la Fondation du Cégep de la Gaspésie et des Îles – Demande de financement d’une bourse.
- 6.4. Centre Plein air Tourbillon – Demande de commandite pour la saison 2023-2024.
- 6.5. Association des golfeurs de Fauvel inc. – Demande d’aide financière.

- 6.6. Paiement pour le remplacement du bloc chauffant de la piscine – Autorisation.
- 6.7. Exemption de tarification de salle – Autorisation.
- 6.8. Remplacement de baies vitrées au Centre récréatif Desjardins – Autorisation.
- 6.9. Camp de hockey au Centre récréatif Desjardins– Autorisation de la date d’ouverture pour la saison 2024-2025.
- 6.10. Portes de garage Le Clairon inc – Autorisation de paiement.
- 6.11. Défi jeunesse OseEntreprendre – Autorisation de contribution financière.
- 6.12. Demande équipements pour la tenue du spectacle Coupe Desjardins 2024 – Autorisation de contribution en biens et services.

7. Urbanisme :

- 7.1. Rapport mensuel et annuel sur l’émission des permis – Dépôt.
- 7.2. Demande de nomination de rue – Autorisation.

8. Sécurité incendie :

- 8.1 Bilan des interventions du service incendie 2023 – Dépôt.

9. Autres :

- 9.1. Correspondance.
 - 9.2. Période de questions.
 - 9.3. Levée de l’assemblée ordinaire du 5 février 2024.
-

1 Adoption de l’ordre jour :

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2024.

2024-02-395 Il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 soit adopté tel que rédigé.

2. Approbation des procès-verbaux :

2.1. Séance ordinaire du 15 janvier 2024.

2024-02-396 Il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 soit adopté tel que rédigé.

2.2 Séance ordinaire du 19 janvier 2024.

2024-02-397 Il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2024 soit adopté tel que rédigé.

2.3 Séance ordinaire du 22 janvier 2024.

2024-02-398 Il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024 soit adopté tel que rédigé.

2.4 Séance ordinaire du 29 janvier 2024.

2024-02-399 Il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 janvier 2024 concernant le budget 2024 soit adopté tel que rédigé.

2.5 Séance ordinaire du 29 janvier 2024.

2024-02-400

Il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 janvier 2024 concernant le Règlement sur la taxation R2024-782 soit adopté tel que rédigé.

2.6 Séance ordinaire du 29 janvier 2024.

2024-02-401

Il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 janvier 2024 concernant le Plan triennal d'immobilisation soit adopté tel que rédigé.

3. Présentation des comptes :

3.1. Approbation des comptes au 31 janvier 2024.

2024-02-402

Il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les comptes payés pour la période se terminant le 31 janvier 2024, d'une somme de 49 789.25 \$ et d'autoriser le paiement, à même le fonds d'administration, des comptes à payer d'une somme 154 445.80 \$, pour des déboursés totaux de 199 123.40 \$. La liste des comptes est disponible pour consultation en tout temps à l'hôtel de ville.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussignée, Marc Lauzon, directeur général et trésorier intérimaire, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses ci-haut mentionnées.

Marc Lauzon, directeur général et trésorier intérimaire

3.2 Dépôt des états financiers de décembre 2023.

Le directeur général et trésorier intérimaire dépose au conseil, pour considération, les états financiers du mois de décembre 2023.

3.4 Période de questions.

Le maire, Roch Audet, répond aux questions posées.

4. Administration générale :

4.1 Remboursement du fonds de roulement 2024 – Autorisation.

2024-02-403

CONSIDÉRANT QU’UN montant de 121 981 \$ doit être remboursé au fonds de roulement;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit autorisé le remboursement du fonds

de roulement pour l'année 2024 d'un montant de 121 981 \$, tel que prévu au budget en cours.

4.2 Entente de Services aux Personnes sinistrées avec la Croix Rouge – Autorisation de signature.

2024-02-404

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que la Ville de Bonaventure renouvelle l'entente relative aux services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, pour une période de deux ans, soit jusqu'au 12 avril 2026, et entrant en vigueur à la date de signature par la Ville;

QUE le maire et le directeur général et trésorier intérimaire soient par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Bonaventure, l'entente sur trois ans à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;

QUE le directeur général et trésorier intérimaire soit désigné pour assurer la liaison et le suivi de ladite entente;

QUE soit autorisé le paiement de la contribution annuelle couvrant la période d'avril 2024 à mars 2025, pour un montant de 547.80 \$, représentant 0,20 \$ par habitant;

QUE cette somme soit financée par l'état des activités financières.

4.3 Appel d'offres pour le développement de la rue des Peter – Autorisation.

2024-02-405

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le promoteur de développement de la Rue des Peter et la ville de Bonaventure;

CONSIDÉRANT la demande pour ce type de terrain et la volonté du conseil municipal de rendre disponible le plus rapidement possible les terrains de ce développement;

CONSIDÉRANT les plans et devis et la surveillance qui sont réalisés;

CONSIDÉRANT le règlement R2021-748 concernant la gestion contractuelle;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et trésorier intérimaire à demander à la firme ARPO de procéder à l'appel d'offres dans le cadre du projet de prolongement de la Rue des Peter.

QUE soit mandaté le directeur général et trésorier intérimaire pour former un comité d'évaluation des soumissions reçues.

4.4 Raymond Chabot Grant Thornton – Mandat pour les prévisions du service de la dette.

2024-02-406

CONSIDÉRANT le désir du conseil municipal d’approfondir les impacts de la dette sur les années à venir;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l’unanimité des conseillers présents de mandater Raymond Chabot Grant Thornton pour poursuivre l’analyse de la dette municipale de la Ville.

QUE soit autorisé le mandat du montant de 5 315.62 \$ avant les taxes applicables pour les travaux effectués sur ce projet en 2023.

QUE soit autorisée une dépense maximale de 3 750 avant les taxes applicables pour assurer la continuité du mandat donné.

QUE cette somme soit financée par l’état des activités financières.

4.5 Poste de direction générale et trésorier – Mandat pour le processus de dotation.

2024-02-407

CONSIDÉRANT le départ du directeur général et trésorier;

CONSIDÉRANT la nécessité de reprendre rapidement le processus de dotation;

CONSIDÉRANT la proposition reçue du Groupe SCE pour le soutien avec le processus de dotation;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à la majorité des conseillers présents d’octroyer un mandat au groupe SCE pour accompagner

la ville dans le processus de dotation pour le poste de direction générale et trésorerie.

QUE cette somme soit financée à même l'état des activités financières.

4.6 Poste de direction des loisirs, culture, tourisme et vie communautaire – Mandat pour le processus de dotation.

2024-02-408

CONSIDÉRANT le départ de la direction des loisirs, culture, tourisme et vie communautaire;

CONSIDÉRANT la nécessité de débiter rapidement le processus de dotation;

CONSIDÉRANT la proposition reçue du Groupe SCE pour le support à la Ville avec le processus de dotation;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un mandat au groupe SCE pour accompagner la ville dans le processus de dotation pour le poste de direction des loisirs, culture, tourisme et vie communautaire.

QUE cette somme soit financée à même l'état des activités financières.

4.7 Arbre centenaire – Autoriser le directeur général à demander l’autorisation de La Fabrique pour abattre l’arbre centenaire.

2024-02-409

CONSIDÉRANT l’état de l’arbre centenaire situé sur le terrain de La Fabrique;

CONSIDÉRANT la nécessité de l’abattre suite à l’analyse effectuée par une firme externe;

CONSIDÉRANT la soumission de Arbres Tech Gaspésie du montant de 1 500 \$ avant les taxes applicables pour l’abattage, le déchiquetage et le transport de l’érable centenaire.

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser le directeur général et trésorier intérimaire à demander à La Fabrique la permission d’abattre l’arbre centenaire.

QUE soit autorisé le paiement de 1 500 \$ avant les taxes applicables à Arbres Tech Gaspésie.

QUE cette somme soit financée à même l’état des activités financières.

5. Travaux publics :

5.1 Rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable– Dépôt.

Le directeur général et trésorier intérimaire dépose au conseil, pour considération, le rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable.

5.2 Réparation des équipements de déneigement – Autorisation d'effectuer les réparations.

2024-02-410

CONSIDÉRANT QUE la Ville a besoin du tracteur New Holland pour pouvoir utiliser le souffleur l'hiver et la débroussailleuse l'été;

CONSIDÉRANT QUE le tambour de la grosse souffleuse est trop usé pour pouvoir être réparé et que nous ne pouvons pas nous passer d'une souffleuse;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a besoin de la souffleuse de la Trackless pour déneiger les trottoirs lors de petite quantité de ainsi que pour dégager les stationnements et les bornes-fontaines;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses afin d'effectuer les réparations des équipements pour un montant de 17 000 \$ avant les taxes applicables.

QUE 7 000 \$ soit financé à même l'état des activités financières.

QUE 10 000 \$ soit financé à même l'excédent non affecté.

6. Loisirs, culture, tourisme et vie communautaire:

6.1 Salon du livre de Bonaventure – Autorisation de signer une entente annuelle de partenariat.

2024-02-411

CONSIDÉRANT l'intérêt qu'a la Ville de Bonaventure de soutenir le Salon du livre dans ses démarches;

CONSIDÉRANT QUE, pour assurer la poursuite et le développement du Salon du livre de Bonaventure, l'organisme doit compter sur le soutien financier et logistique, ainsi que sur l'accompagnement de la ville de Bonaventure;

CONSIDÉRANT l'importance de bien encadrer le partenariat entre la ville et l'organisme;

À CES MOTIF, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et trésorier intérimaire à signer l'entente de partenariat entre le Salon du livre et la ville de Bonaventure.

QUE la somme annuelle prévue dans l'entente, soit 15 000 \$ soit financée à même l'entente culturelle.

QUE l'organisme soumet à la Ville ses états financiers avant le renouvellement de l'entente.

6.2 Théâtre de la Petite Marée – Autorisation de signer une entente annuelle de partenariat

2024-02-412

CONSIDÉRANT la place grandissante qu’occupe le théâtre de la Petite Marée dans la dynamique culturelle et communautaire de la ville de Bonaventure;

CONSIDÉRANT qu’il s’agit d’une troupe professionnelle qui crée des pièces uniques et les faits connaître au niveau nationale et internationale;

CONSIDÉRANT l’historique de collaboration et de soutien entre la ville et le théâtre de la Petite Marée;

CONSIDÉRANT QU’IL convient de signer une entente de partenariat pour la saison 2024 comprenant un soutien financier de 10 000\$ comme soutien à la création de son nouveau spectacle;

CONSIDÉRANT QUE l’entente prévoit également un soutien en biens et services totalisant un montant approximatif de 18 400 \$;

À CES MOTIFS il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser le directeur général et trésorier intérimaire à signer l’entente de partenariat 2024 avec le théâtre de la Petite Marée.

QUE cette somme de 10 000 \$ soit financée à même l’état des activités financières.

6.3 Gala 2024 de la Fondation du Cégep de la Gaspésie et des Îles – Demande de financement d’une bourse.

2024-02-413

CONSIDÉRANT la demande des organisateurs du Gala 2024 de la Fondation du CÉGEP de la Gaspésie et des Îles;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est importante pour reconnaître la réussite scolaire des étudiants;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser une contribution financière de 250 \$ pour l’octroi d’une bourse étudiante dans le cadre du Gala 2024 du Campus de Carleton-sur-Mer du CÉGEP de la Gaspésie et des Îles.

QUE cette dépense soit financée à même l’état des activités financières.

6.4 Centre Plein air Tourbillon – Demande de commandite pour la saison 2023-2024.

2024-02-414

CONSIDÉRANT la demande de commandite du Club Plein air Tourbillon;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de poursuivre le partenariat avec cet organisme;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une commandite au montant de 100 \$ au Club plein air Tourbillon pour la saison 2023-2024.

QUE cette somme soit financée à même l'état des activités financières.

6.5 Association des golfeurs de Fauvel inc. – Demande d'aide financière.

2024-02-415

CONSIDÉRANT la demande reçue au mois d'octobre 2023 demandant une contribution financière pour l'achat d'équipement;

CONSIDÉRANT le désir qu'à la Ville de soutenir cet organisme;

CONSIDÉRANT le financement de 20 000 \$ par la MRC de Bonaventure dans ce projet d'acquisition d'équipement;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'aide financière à l'Association des golfeurs Fauvel inc. au montant de 6 000 \$ pour l'achat d'équipement.

QUE cette somme soit financée à même l'état des activités financières.

6.6 Paiement pour le remplacement du bloc chauffant de la piscine – Autorisation.

2024-02-416

CONSIDÉRANT les bris récents des éléments du bloc chauffant de la piscine;

CONSIDÉRANT le fait que ces bris ont occasionné la fermeture de la piscine pendant plus d'une semaine et que la réparation était urgente;

CONSIDÉRANT l'importance qu'à cette infrastructure aux yeux de la population;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des factures liées au remplacement et à l'installation du bloc chauffant de la piscine pour une somme maximale de 2 000 \$ excluant les taxes applicables.

QUE cette somme soit financée à même l'état des activités financières.

6.7 Exemption de tarification de salle – Autorisation.

2024-02-417

CONSIDÉRANT l'importance du service à la clientèle pour la Ville de Bonaventure,

CONSIDÉRANT les manquements de la Ville face à la gestion de la réservation et de la préparation de la salle louée étant la salle PEC du Centre récréatifs Desjardins;

CONSIDÉRANT l'insatisfaction de la citoyenne;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la gratuité de la salle PEC pour couvrir les frais de réservation de la citoyenne et d'annuler la facture émise.

6.8 Remplacement de baies vitrées au Centre récréatif Desjardins – Autorisation.

2024-02-418

CONSIDÉRANT l'importance du Centre récréatif Desjardins pour la Ville et sa population;

CONSIDÉRANT le bris récent d'une baie vitrée dont le remplacement est entravé par d'importants délais et coûts de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordinateur des loisirs et de la vie communautaire de faire l'acquisition d'une dizaine de baies vitrées de rechange pour palier rapidement à des bris éventuels et ainsi assurer une meilleure continuité dans le maintien des infrastructures de la Ville;

CONSIDÉRANT l'absence d'inventaire de baie vitrées de remplacement;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le coordinateur des loisirs et de la vie communautaire de procéder à la commande et au paiement de baies vitrées pour une

somme maximale de 10 000 \$ excluant les taxes applicables et incluant le transport.

QUE cette somme soit financée à même l'état des activités financières.

6.9 Camp de hockey au Centre récréatif Desjardins– Autorisation de la date d'ouverture pour la saison 2024-2025.

2024-02-419

CONSIDÉRANT la demande concernant la tenue d'un camp de hockey du 19 au 22 août 2024;

CONSIDÉRANT le désir du conseil municipal de maximiser l'utilisation du Centre récréatif Desjardins et d'encourager la vie active dans la population;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le coordinateur des loisirs et de la vie communautaire à préparer la saison 2024-2025 du Centre récréatif Desjardins le 5 août 2024 et de la clore le 15 avril 2025.

6.10 Portes de garage Le Clairon inc – Autorisation de paiement.

2024-02-420

CONSIDÉRANT l'importance du Centre récréatif Desjardins pour la Ville et sa population;

CONSIDÉRANT le bris d'une porte dont le remplacement est entravé par d'importants délais et coûts de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable des bâtiments de faire l'acquisition de la porte décrite dans la soumission 3317024-2 par Le Clairon;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le responsable des bâtiments à procéder à la commande et au paiement de la porte du modèle G-5000 rainuré pour une somme maximale de 11 742.19 \$ excluant les taxes applicables.

QUE cette somme soit financée à même l'état des activités financières.

6.11 Défi jeunesse OseEntreprendre – Autorisation de contribution financière.

2024-02-421

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue pour mettre en place une activité de soccer visant les adolescentes dans le cadre du défi OseEntreprendre;

CONSIDÉRANT la visibilité positive que la Ville peut aller chercher en soulignant l'importance de développer et de soutenir les activités féminines

CONSIDÉRANT l'importance de l'implication des jeunes dans le développement de leur municipalité;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une aide financière de 490 \$ à Marianne

Cavanagh dans le cadre de son projet d'activité de soccer pour le défi OseEntreprendre.

QUE cette somme soit financée à même l'état des activités financières.

6.12 Demande équipements pour la tenue du spectacle Coupe Desjardins 2024 – Autorisation de contribution en biens et services.

2024-02-422

CONSIDÉRANT la demande en biens et services reçue du comité de la Coupe Desjardins 2024 qui souhaite organiser un spectacle le 29 mars 2024 dans la salle PEC;

CONSIDÉRANT que l'équipe est en mesure de répondre positivement à la demande d'emprunter le système de son (console, micros sans fil, fils, speakers) et la scène portative du Centre Bonne Aventure ainsi que de monter et démonter la salle PEC;

CONSIDÉRANT le désir qu'à le conseil municipal de maximiser l'utilisation du Centre récréatif Desjardins;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la contribution en biens et services pour la tenue de la Coupe Desjardins 2024.

7. Urbanisme :

7.1. Rapport mensuel et annuel sur l'émission des permis – Dépôt.

Le directeur général et trésorier intérimaire dépose au conseil, pour considération, le rapport mensuel et annuel sur l'émission de permis.

7.2. Demande de nomination de rue – Autorisation.

2024-02-423

CONSIDÉRANT le projet de nouvelle rue perpendiculaire à la route de la rivière de Bonaventure qui est présentement en discussion (lot : 6561206);

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet a déposé une demande pour la nomination de la nouvelle rue projetée avec le nom « Chemin Empremier »;

CONSIDÉRANT QUE ce nom répond aux critères d'analyse prévus au règlement R2016-666 et que celui-ci a été approuvé par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la nomination de la rue en question et d'autoriser l'inspectrice en bâtiment de faire une demande officielle à la Commission de la toponymie afin de procéder au changement de nom de la rue.

8. Sécurité incendie :

8.1 Bilan des interventions du service incendie 2023 – Dépôt.

Le directeur général et trésorier intérimaire dépose au conseil, pour considération, le bilan des interventions du service incendie 2023.

9. Autres :

9.1. Correspondance.

- Lettre du ministre de la Santé concernant la vétusté de l'urgence de l'Hôpital de Maria.

9.2. Période de questions.

Le maire, Roch Audet, répond aux questions.

9.3. Levée de la séance ordinaire du 5 février 2024.

Il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire du 5 février 2024 soit levée.

2024-02-424

Roch Audet
Maire

Marc Lauzon
Directeur général trésorier intérimaire

Je, *Roch Audet*, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général trésorier intérimaire de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.